ESPACES PUBLICS

Elagage, abattage et essouchement du patrimoine végétal sur la Ville et sur trois sites extra-muros

Attribution du marché

EXPOSE DES MOTIFS

Le marché actuel relatif à l'élagage, l'abattage et l'essouchement du patrimoine végétal sur la ville d'Ivry-sur-Seine et sur trois sites extra-muros arrivant à échéance, il est nécessaire de procéder à la passation d'un nouveau marché.

Le montant total du présent marché étant estimés sur 4 ans entre 200 000 euros TTC minimum à 600 000 euros TTC maximum pour le lot n°1 et à 143 520 euros TTC pour les lots n°2, 3 et 4, il a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen conformément aux dispositions des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Ce marché fait l'objet de 4 lots juridiques distincts :

Lot n°1 : Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal de la ville d'Ivry-sur-Seine. Ce lot est passé sous la forme d'un marché à bons de commande, il s'exécutera donc par émission de bons de commande successifs selon les besoins des services municipaux.

Lot n°2 : Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal sur le site extra-muros du centre de loisirs du Bréau situé à Villiers-en-Brie (77190).

Lot n°3 : Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal sur le site extra-muros du centre de vacances les Mathes situé 67 avenue de la Résinerie, les Mathes (17570).

Lot n°4 : Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal sur le site extra-muros du Centre de vacances d'Héry sur Ugine, Ugine (73400).

Chaque lot pourra être attribué soit à une société individuelle, soit à un groupement de sociétés.

La durée du marché sera d'un an à compter de sa date de notification, reconductible par trois fois à échéance de chaque période annuelle. La durée totale du marché, reconductions comprises, n'excédera donc pas quatre ans.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ➤ Un avis d'appel public à la concurrence transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 4 mars 2009 a été publié par ces derniers, respectivement le 7 mars 2009 et le 6 mars 2009.
- Aux dates et heures limites, 11 plis ont été remis.
- Le 16 avril 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis remis par les sociétés, puis les a confiés au technicien référent pour analyse.
- ➤ Le 29 avril 2009, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré recevables les candidatures des 11 sociétés.
- ➤ Le 14 mai 2009, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse et classement des offres, a attribué les marchés, comme suit :
- Lot n°1 à la société Sport et Paysage, pour un montant minimum de 200 000 € TTC et un montant maximum de 600 000 € TTC sur 4 ans ;
- Lot n°2 à la société Sport et Paysage, pour un montant de 33 488 € TTC sur 4 ans ;
- Lot n°3 à la société Sarl Aquitaine, pour un montant de 37 554,40 € TTC sur 4 ans ;
- Lot n°4 à la société Terre et Arbres, pour un montant de 35 880 € TTC sur 4 ans.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif à l'élagage, l'abattage et l'essouchement du patrimoine végétal sur la ville d'Ivry-sur-Seine et sur trois sites extramuros avec, respectivement pour les lots n°1, 2,3 et 4, les sociétés Sport et Paysage, Sarl Aquitaine et Terre et Arbres.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

ESPACES PUBLICS

Elagage, abattage et essouchement du patrimoine végétal sur la Ville et sur trois sites extra-muros

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 33, 57 à 59, et 77

considérant que le marché actuel arrivant à échéance, il a été nécessaire de passer un nouveau marché afin de procéder à l'élagage, l'abattage, et l'essouchement du patrimoine végétal sur la ville d'Ivry-sur-Seine et sur trois sites extra-muros,

considérant que ce marché est composé de 4 lots juridiques distincts,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande pour le lot n°1,

considérant qu'au vu du montant estimatif global du marché (compris entre 200 000 euros TTC minimum et 600 000 euros TTC maximum) pour le lot n°1 et de 143 520 euros TTC pour les lots n°2, 3 et 4, la procédure retenue a été celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), en date du 14 mai 2009, après analyse et classement des offres, a décidé d'attribuer les marchés, comme suit :

- lot n°1 : « Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal de la ville d'Ivry-sur-Seine », à la société Sport et Paysage ;
- lot n°2 : « Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal sur le site extra-muros du centre de loisirs du Bréau situé à Villiers-en-Brie (77190) », à la société Sport et Paysage ;
- lot n°3: « Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal sur le site extra-muros du centre de vacances les Mathes situé 67 avenue de la Résinerie, les Mathes (17570) », à la société Sarl Aquitaine;
- lot n°4 : « Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal sur le site extra-muros du Centre de vacances d'Héry sur Ugine, Ugine (73400) », à la société Terre et Arbres,

vu le cahier des clauses administratives générales applicables en matière de fournitures courantes et de services,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1: AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à l'élagage, l'abattage et l'essouchement du patrimoine végétal sur la ville d'Ivry-sur-Seine et sur trois sites extra-muros, comme suit :

- lot n°1 : « Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal de la ville d'Ivry-sur-Seine », à la société Sport et Paysage pour un montant minimum de 200 000 € TTC et un montant maximum de 600 000 € TTC sur 4 ans ;
- lot n°2 : « Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal sur le site extra-muros du centre de loisirs du Bréau situé à Villiers-en-Brie (77190) », à la société Sport et Paysage pour un montant de 33 488 € TTC sur 4 ans ;
- lot n°3 : « Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal sur le site extra-muros du centre de vacances les Mathes situé 67 avenue de la Résinerie, les Mathes (17570) », à la société Sarl Aquitaine pour un montant de 37 554,40 € TTC sur 4 ans ;
- lot n°4 : « Prestation d'élagage, d'abattage et d'essouchement du patrimoine végétal sur le site extra-muros du Centre de vacances d'Héry sur Ugine, Ugine (73400) », à la société Terre et Arbres pour un montant de 35 880 € TTC sur 4 ans.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 29 MAI 2009